



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007

RÉSOLUTION

CE140.R2

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

LA 140^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Gardant à l'esprit que les dispositions des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales* prévoient que le Sous-Comité du Programme, du budget et de l'administration (SPBA) examinera tous les quatre ans la collaboration avec chaque organisation non gouvernementale ayant des relations de travail officielles avec l'OPS et fera une recommandation au Comité exécutif sur l'opportunité de maintenir ces relations; et

Ayant étudié le rapport (document CE140/7) concernant l'examen par le SPBA de la collaboration entre l'OPS et la Confédération médicale d'Amérique latine et des Caraïbes (Confemel) pendant la période en revue, ainsi que sa recommandation sur l'opportunité du maintien des relations,

DÉCIDE :

1. De mettre fin aux relations officielles entre l'OPS et la Confédération médicale d'Amérique latine et des Caraïbes (Confemel) avec la possibilité de rétablir des relations officielles à l'avenir.
2. De demander à la Directrice d'informer Confemel de la décision prise par le Comité exécutif.

(Troisième séance, le 26 juin 2007)